

ANNEXES**PARTIE 1** //**GLOSSAIRE****- Agenda 21 local**

Document stratégique et opérationnel qui définit les engagements que la collectivité locale prend en matière de développement durable. Il se décline dans le temps (engagements pour le XXI^e siècle) en un programme d'actions qui doit être suivi et évalué de manière participative.

- concertation

La concertation consiste à consulter les personnes concernées par une décision, avant que celle-ci ne soit prise. En s'exposant ainsi à la critique, le maître d'ouvrage s'engage à écouter les avis des personnes consultées, voire à modifier son projet ou à y renoncer intégralement.

- consultation

Action de solliciter l'avis du public. La consultation peut être organisée de plusieurs façons selon qu'elle est imposée par une législation ou non (consultation réglementaire ou volontaire), selon les procédures qu'elle respecte ou non (consultation formelle ou informelle), selon la participation active du public, ou selon l'investissement d'un groupe représentatif constitué (consultation permanente)...

- commerce équitable

Il s'agit d'un commerce à vocation sociale, dont le but n'est pas la recherche du profit maximal, mais l'aide au développement. Cette forme de commerce garantit aux artisans et producteurs, souvent réunis en coopératives, de bénéficier d'un prix juste pour leur travail, afin de mieux répondre à leurs besoins fondamentaux (santé, éducation, logement) et d'investir dans le développement de leurs communautés.

- consommation durable

Elle vise à ce que se soit la demande qui modifie l'usage des ressources environnementales et les services économiques, de façon à répondre aux besoins et augmenter la qualité de la vie pour tous, tout en régénérant le capital naturel pour les générations futures.

- coopération décentralisée

La coopération décentralisée recouvre les relations existantes entre une collectivité territoriale française et une collectivité d'un pays du Sud, de l'Est, voire du Nord.

Elle est inscrite dans la loi d'aménagement du territoire de 1992 qui reconnaît le droit aux collectivités de passer librement des accords avec des collectivités étrangères.

**- déforestation**

La déforestation a trait au phénomène mondial de destruction de la forêt et aux risques qui en découlent, notamment son impact sur les changements climatiques.

La disparition de la forêt contribue à augmenter la teneur en carbone dans l'atmosphère et a des conséquences visibles localement sur le régime des précipitations, l'érosion du sol, la désertification et la destruction de la biodiversité.

- désertification

La désertification désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, liée aux variations climatiques et aux activités humaines.

Lutter contre la désertification signifie mettre en valeur ces terres en vue d'un développement durable. La lutte contre la désertification fait l'objet d'une convention internationale adoptée à Rio en 1992 et entrée en vigueur en 1997.

- développement durable

Mise en pratique d'un certain nombre de principes de développement, contribuant sur le long terme à l'amélioration du bien-être, à davantage de justice sociale, au respect de l'environnement.

- diversité

La diversité biologique comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes. La convention du même nom, adoptée à Rio et entrée en vigueur en 1993, affirme que la conservation de la biodiversité est une préoccupation commune à l'humanité.

La diversité peut être également culturelle : la diversité des peuplements humains, la pluralité des cultures, la richesse des savoir-faire et des pratiques de gestion des ressources locales font partie intégrante du développement durable.

Le principe 22 de la Déclaration de Rio souligne que « les populations, les communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et dans le développement, du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles ».

**- durabilité des patrimoines***

Le développement durable passe par des modes de développement et d'aménagement, économes des ressources naturelles (eau, sol, atmosphère), d'une maîtrise de l'espace et du sol, de préservation des patrimoines naturels et des patrimoines bâtis.

* Le principe de durabilité des patrimoines est l'un des principes d'action du Grand Lyon, inspiré de la Charte d'Aalborg.

**- écocitoyen**

L'écocitoyen s'attache à adopter des gestes et des comportements responsables, tant par rapport à son lieu de vie qu'à l'égard de ses semblables. Être un écocitoyen, c'est reconnaître la portée écologique de ses gestes quotidiens. L'écocitoyen ne jette pas ses débris par terre, il trie ses déchets, il utilise les transports en commun ou son vélo autant que possible, il ne gaspille pas l'énergie, etc.

- écologie

Le terme, apparu en 1865, est attribué au zoologue Reiter ; il désigne l'étude des relations entre les êtres vivants et leur environnement. L'émergence d'un mouvement écologiste date des années 1970, au moment où les associations et les publications sur ce thème se multiplient.

- économie responsable*

Le développement durable se veut producteur de richesses et d'emplois équitablement répartis : le développement de l'économie sociale et du tiers secteur y contribue, au même titre que le commerce équitable.

*Le principe d'économie responsable est l'un des principes d'action du Grand Lyon, inspiré de la Charte d'Aalborg.

- éco-produit

A service rendu identique, un éco-produit est source de moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie, que d'autres produits standard de même usage. On parle aussi de produit respectueux de l'environnement, de produit « vert », etc.

Le fait de ne pas prendre en compte uniquement le coût d'acquisition du produit mais également les coûts liés à son utilisation et à son élimination permet de relativiser le coût d'achat d'un éco-produit.

- effet de serre

L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel l'atmosphère terrestre piège à la surface de la planète le rayonnement de chaleur émis par la terre, sous l'effet des rayons solaires.

Le problème vient des activités humaines qui accentuent cet effet en modifiant la composition de l'atmosphère, du fait de l'émission de gaz dits à effet de serre : gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂₀), etc.

La consommation de grandes quantités de combustibles fossiles est l'une des principales sources d'émissions de gaz carbonique.

- environnement

Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.

Une étude effectuée par le Centre Euro-Méditerranéen de l'Environnement a montré que le mot «environnement» signifiait «cadre de vie» pour les cadres et les professions libérales, «ville, circulation» pour les artisans et les commerçants, «nature» pour les employés, «pollution» pour les industriels, «voisinage» pour les agriculteurs.

**- énergie renouvelable**

Ce terme désigne les énergies les plus anciennement utilisées, essentiellement tirées des éléments (terre, eau, air et feu) et du soleil.

On désigne aussi par énergies renouvelables l'ensemble de filières dont la mise en oeuvre n'entraîne pas l'extinction de la ressource initiale : éolienne, thermique, photovoltaïque, géothermie, hydroélectrique, marémotrice, biomasse, etc.

- équité

L'équité induit une juste répartition des coûts et avantages des activités humaines.

L'équité est expressément mentionnée dans le principe 3 de la Déclaration de Rio : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes (équité intragénérationnelle) et futures (équité intergénérationnelle) ».

La notion d'équité renvoie fréquemment à celle d'intérêt public ou d'intérêt général.



- fracture territoriale

La fracture territoriale dénonce les différences de niveaux de développement entre des territoires ou des populations, que ce soit à l'échelle locale (entre quartiers, entre communes d'une même intercommunalité, entre régions...) ou mondiale, entre pays. Agir pour un développement durable impose une action volontaire en faveur de la réduction des fractures territoriales, la création de nouveaux liens territoriaux et sociaux favorisant les échanges et la diversité.

- gouvernance

La gouvernance caractérise une prise de décision combinant la démocratie électorale et la démocratie participative. Elle veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus de la société.

La gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence, la responsabilité, l'équité et l'efficacité.

- Haute Qualité Environnementale (HQE)

La Haute Qualité Environnementale traduit la capacité à bâtir en préservant les ressources naturelles tout en satisfaisant aux exigences de confort, de santé et de qualité de vie des habitants. La HQE vise à réduire les pollutions et la production de déchets, économiser les ressources naturelles (énergies, eau...), à diminuer les nuisances sonores, tout en veillant à l'intégration du bâtiment dans son environnement.

- lien social

On peut distinguer deux formes de lien social : la communauté et la société.

La communauté se retrouve autour de valeurs communes, d'un sentiment d'appartenance, autour de notions telles que la solidarité, la confiance, la convivialité...

La société repose quant à elle sur le contrat social obéissant à des lois et des codes moraux.

Par opposition, la perte de lien social se traduit par des processus de ségrégation (séparation, exclusion, désolidarisation...), et de désintégration des valeurs citoyennes (incivilité, violence).

- observance

L'observance est un système des règles de surveillance et de sanction indispensables pour parvenir à une efficacité des conventions, notamment celle des changements climatiques.

**- participation et partenariat***

Le développement durable est l'affaire de tous. Il est nécessaire de donner l'occasion à un nombre croissant de citoyens de s'engager dans l'action publique et la construction de l'intérêt général. Il s'agit de mieux informer les citoyens puis de faciliter leur participation aux différentes étapes du débat public : sensibilisation, concertation.

La démocratie urbaine est à réinventer à partir d'un dialogue renouvelé avec le concitoyen et dans lequel la décision finale appartient à l'élu, garant de l'intérêt général.

* Le principe de participation et de partenariat est l'un des principes d'action du Grand Lyon, inspiré de la Charte d'Aalborg.

- performance environnementale

La performance environnementale s'établit en fonction des résultats obtenus par un organisme quant à ses aspects environnementaux.

Les systèmes de management environnementaux mesurent ces résultats en fonction de la politique et des objectifs environnementaux poursuivis.

- précaution*

Ce principe est inscrit dans le Code de l'environnement, dans la Déclaration de Rio, et il est repris dans la Constitution française au regard de la Charte de l'environnement.

Aussi, l'engagement pour un développement durable passe forcément par une prise en compte du principe de précaution.

Le développement durable défend l'idée que l'appréciation et l'acceptabilité des risques ne peuvent être uniquement l'affaire d'experts et de scientifiques ; ils relèvent tout autant du monde politique et de la société toute entière.

* Le principe de précaution est l'un des principes d'action du Grand Lyon, inspiré de la Charte d'Aalborg.

- recyclage

Le recyclage consiste à réintroduire directement un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

- réseau social

Un réseau social se compose d'individus ayant une autorité naturelle reconnue et capables de produire du lien social au sein de populations dont ils ont la confiance, sur des sujets pour lesquels les différences de cultures ne permettent pas un dialogue direct. Ces individus, s'ils sont reconnus au sein de quartiers ou de communautés, ne sont pas des représentants officiellement élus.

- ressources naturelles

Les ressources naturelles constituent l'ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique, notamment dans les domaines énergétique, minier ou forestier.

Le développement durable invite à réduire notre consommation en ressources naturelles non renouvelables et à partager plus équitablement l'accès aux ressources naturelles (eau, matières premières, biodiversité, etc.).

- solidarité*

Le développement durable passe par la recherche de nouvelles solidarités, seules à même de mieux répartir les ressources économiques, sociales et environnementales entre les personnes au sein de notre société, entre les quartiers et communes, entre les générations et les continents.

L'expression de ces solidarités passe par de nouveaux modes de partage, dans un souci de justice et d'équité.

* Le principe de solidarité est l'un des principes d'action du Grand Lyon, inspiré de la Charte d'Aalborg.





1
2
3

ANNEXES

PARTIE 2 //

LE TERRITOIRE DU GRAND LYON : LYON ET SES 55 COMMUNES



ANNEXES

PARTIE 3 //

POUR ALLER PLUS LOIN

SITES INTERNET

www.environnement.gouv.fr

Site du Ministère de l'environnement et du développement durable.

Vous trouverez l'ensemble des textes réglementaires et la présentation de la Stratégie Nationale de Développement Durable.

www.4d.org

Vous y trouverez un centre de ressources ainsi que l'actualité nationale et locale sur le développement durable

www.comité21

Ce site, véritable mise en réseau des acteurs, rend lisible les actions et initiatives menées par les entreprises, les collectivités et les associations en matière de développement durable

www.projetdeterritoire.com

Ce site permet, plus particulièrement, d'accompagner les collectivités et les entreprises dans le champ du développement local et des politiques territoriales par un apport d'expertise, (projet de pays, projet d'agglomération, agenda 21, conseil de développement, etc.)

www.agora21.org

Site francophone sur le développement durable, l'ensemble des volets du développement durable sont traités.

De nombreux exemples d'Agendas 21 locaux sont recensés.

DES RELAIS DU TERRITOIRE

ADEME

[Agence Environnement et Maîtrise de l'Énergie]

10 rue Emeraudes - 69006 Lyon

04 72 83 46 00

Rhône-Alpes Énergie Environnement

10 rue Archer - 69002 Lyon

04 78 37 29 14

Maison Rhodanienne de

l'Environnement

32 rue Sainte Hélène - 69002 Lyon

04 72 77 19 80

Agence Locale de l'Énergie

17 rue Victoire - 69003 Lyon

04 37 48 22 42

DIREN

Direction régionale de l'environnement

208 bis rue Garibaldi - 69003 Lyon

04 37 48 36 00

Pour vous tenir informé
de la démarche Agenda 21 :
www.grandlyon.com

Agenda 21 du Grand Lyon / Mai 2005

Conception, rédaction et réalisation : AD Conseil

Crédits photos : Jacques Léone, Grand Lyon ; Muriel Chaulet, Ville de Lyon ; Laurence Danière

Ce document est réalisé sur papier recyclé



AD Conseil

aimons l'avenir

Contacts :

Cabinet du Président

Geneviève Ancel

Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération

Corinne Tourasse

Mission Agenda 21

Nadia Mabilille

Tél : 04 78 63 46 33 - Courriel : nmabilille@grandlyon.org

GRANDLYON

communauté urbaine

20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com